

Bruxelles, le 31 juillet 2026 – après 17h45 CET

Rapport de gestion du premier semestre 2026

Le Conseil d'Administration de Solvac SA a établi le rapport de gestion du premier semestre 2026. Ce rapport est disponible sur le site internet www.solvac.be.

- Résultat après impôts du premier semestre 2026 : 96,4 M€ comparé au résultat après impôts du premier semestre 2025 de 97,2 M€.
- Revenu « cash » du premier semestre 2026 : 132,1 M€ stable par rapport au premier semestre 2025.
Résultat « cash » du premier semestre 2026 : 127,7 M€ contre 128,8 M€ au premier semestre 2025.
- Endettement financier structurel à long terme à 150 M€, stable par rapport au 31 décembre 2025.
- Décision de distribution de l'acompte de dividende de l'exercice 2026 de 2,905 € brut par action, en ligne avec la politique de dividende de Solvac. Cet acompte sera payé le 31 août 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2026 a approuvé la distribution d'un solde de dividende de 2,905 € brut par action relatif à l'exercice 2025. Ce solde de dividende de 2,905 € brut par action (soit 62.094.471 €) a été payé le 29 mai 2026. Le dividende total relatif à l'exercice 2025 a atteint 5,81 € brut par action, stable par rapport à l'exercice précédent.

Notification à Solvac SA des transferts hors bourse « dividende attaché » au plus tard le vendredi 14 août 2026

Date critère (dernière date cum-coupon) : le lundi 17 août 2026

Cotation ex-droit : le mardi 18 août 2026

Record date (dernier jour d'enregistrement des positions au sein d'Euroclear) : le lundi 24 août 2026

Date de calcul : le mardi 25 août 2026

Mise en paiement : le lundi 31 août 2026

Rapport du commissaire sur les comptes au 30 juin 2026

EY Réviseurs d'Entreprises SRL (« EY »), le commissaire, représenté par Marie-Laure Moreau, confirme que ses travaux de revue limitée sur les états financiers intermédiaires pour la période de 6 mois clôturée au 30 juin 2026 de Solvac SA, établis selon les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, sont terminés.

EY a confirmé que ses travaux de revue limitée n'ont pas révélé d'ajustement significatif dans les états financiers intermédiaires pour la période de 6 mois clôturée au 30 juin 2026 et que les informations financières figurant dans le présent communiqué de presse concordent avec les états financiers intermédiaires.

Le rapport du commissaire de Solvac SA sur l'examen limité de l'information financière intermédiaire pour la période de 6 mois close le 30 juin 2026 sera publié avec le rapport de gestion intermédiaire sur le site internet (www.solvac.be) le 31 juillet 2026.

Déclaration des personnes responsables

M. Jean-Marie Solvay, Président du Conseil d'Administration et M. Melchior de Vogüé, Président du Comité d'Audit, déclarent qu'à leur connaissance :

- a) les états financiers résumés, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur ;
- b) le rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels il est confronté.

Solvac est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (SOLV). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA et dans le capital de Syensqo SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 30 juin 2026, sa capitalisation boursière s'élevait à 1,55 milliard EUR.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC S.A.

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : +32/2/639 66 30

Mail : investor.relations@solvac.be